25 novembre 2014

Nous ne sommes pas là que pour faire *biau*!

La seule aide de reconnaissance pour l'agriculture biologique est remise en cause.

Dans le cadre de la réécriture de la PAC 2015, faute d'enveloppe suffisante, la seule aide de reconnaissance pour l'agriculture biologique (appelée "Aide au maintien" par l'Etat) risque d'être supprimée pour la plupart des producteurs bio.

Dans ce cadre, bien que la Région Franche-Comté ait totalement rempli sa mission (ce qui n'est pas le cas des autres régions), l'enveloppe allouée par l'Etat n'est pas en cohérence avec la situation franc-comtoise. Pour la 1^{ère} fois de l'histoire en Franche-Comté, Rassemblement des producteurs bio

Les Agriculteurs BIC de Franche Comté

Le mercredi 3 décembre 2014

à Besançon devant la DRAAF immeuble Orion, 191 rue de Belfort

de 11H à 14H Point presse à 12H

Parmi les plus touchés par cette imprévoyance politique : les pionniers de l'agriculture biologique.

Tous les agriculteurs engagés en bio depuis plus de 10 ans ne toucheraient plus aucune aide. Ce serait acceptable si les aides agricoles cessaient aussi d'aller à ceux qui continuent d'utiliser des produits phytosanitaires hautement dangereux pour la santé, les dispersant – bon gré mal gré - dans leur environnement. Le nôtre aussi...

Parmi les plus touchés par cette imprévoyance politique, les pionniers de l'agriculture biologique. Ceux qui ont développé les techniques, créé les premières filières, ceux qui étaient seuls... Ceux qui ont essuyé les plâtres.

L'agriculture biologique, espoir en voie de disparition ?

L'aide au maintien a permis de passer des années climatiques ou de conjoncture plus difficiles. Dans les moments plus cléments, elle a été un plus, la moindre des reconnaissances par rapport aux efforts fournis. L'absence de cette aide conduira sans nul doute à des arrêts de productions bio qui pourraient impliquer la déstabilisation des filières en place (par manque brutal de volumes bio).

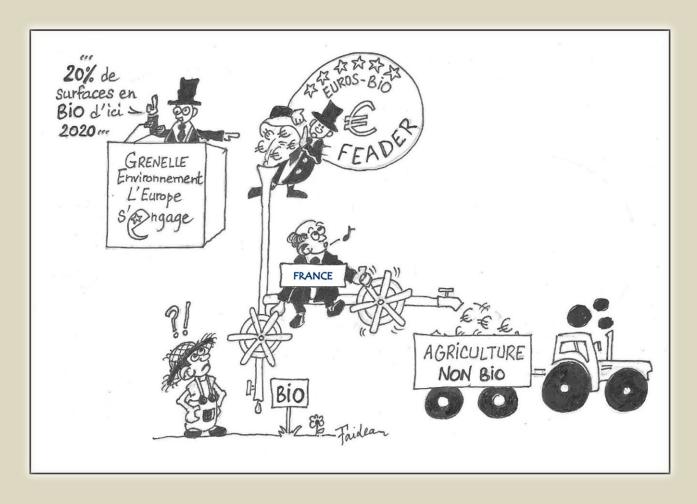
Les producteurs bio, engagés, permettent de répondre à la demande des consommateurs, largement croissante depuis plus de 15 ans. Ce sont eux qui leurs vont chercher pairs, techniquement accompagnent pour développer les filières bio françaises et réduire l'importation. Mais surtout - ce sont eux qui ont commencé à produire autrement - avec le souci de préserver les biens communs (eau, air, biodiversité...) et aussi l'emploi rural. Eux qui ont montré la voie et qui continuent de le faire.

Non, l'agriculture intensive, à coup de monocultures et de chimie, n'est ni indispensable, ni inéluctable.

Des aides pour l'agriculture qui met un peu de vert...

Pendant ce temps, des aides financières (MAE: mesures agroenvironnementales) sont proposées aux producteurs conventionnels. En échanges de montants quasi identiques, voire supérieurs à ceux qui sont versés lors d'un engagement en agriculture biologique (voir extrait du rapport de la commission européenne en annexe), on met un peu de vert pour qu'il soit dit : on ne fait pas rien. Réduire de quelques pourcents fréquence d'utilisation des pesticides, faire au moins différentes cultures dans rotation... Quelle révolution!

Nous encourageons bien sûr les efforts environnementaux qui sont faits par les producteurs conventionnels, mais seul le cahier des charges bio garantit un minimum de protection de l'environnement. Elle doit donc être reconnue en conséquence.



Cette incohérence de fléchage des moyens a été clairement dénoncée par la commission européenne mais le gouvernement français semble n'en avoir que faire.

Le plan Ambition bio 2017 : une politique d'affichage En 2013, le gouvernement avait annoncé haut et fort un plan de développement de l'agriculture biologique : le plan Ambition Bio 2017. En 2014, il avoue discrètement - à nous les bio - que c'est **un plan... sans aucun moyen alloué**... Une politique d'affichage ! Afficher bio pour faire *biau*. Non, Mesdames et Messieurs les Ministres, nous ne sommes pas là pour ça.

Si l'agriculture biologique n'est pas reconnue par les pouvoirs publics, comment pourrait-elle l'être par les agriculteurs conventionnels ? **Comment** développer les surfaces en agriculture biologique dans ces conditions? Nous souhaitons de nombreuses conversions en agriculture biologique. Pour cela, il est besoin de donner un signal fort en direction de tous les agriculteurs. Sans être parfaite, l'agriculture biologique est la plus aboutie. Elle n'est pas arriérée, ni rétrograde. Basée sur la protection de notre environnement et la qualité des aliments, elle est au contraire celle qui demande des connaissances techniques pointues et beaucoup d'expérience.

Les producteurs bio : solidaires et déterminés

Les agriculteurs bio, qu'ils soient anciens ou récemment engagés, restent solidaires. Plus que de l'ambition, ils demandent de la cohérence dans les orientations de politique agricole. Qu'il soit tenu compte de la demande citoyenne, à savoir une reconnaissance et un soutien de l'agriculture bio qui ne fait pas semblant de vouloir préserver l'environnement et notre santé.

Ensemble, défendons notre environnement, notre qualité d'alimentation et nos emplois ruraux en soutenant l'agriculture biologique. Pour la première fois de l'Histoire, les producteurs bio manifestent le 3 décembre devant la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt), Immeuble Orion, 191 rue de Belfort à Besançon.

Point Presse à midi sur place.

Contacts:

Nathanaël Bourdier, Président du GRAB

① 06 42 27 98 01

n.bourdier@yahoo.fr

Christelle Triboulot, contact administratif GRAB

① 06 47 22 89 26 christelle.triboulot@agribiofranchecomte.fr



Communiqué de presse GRAB FC - 24 novembre 2014 - ANNEXE

Nous ne sommes pas là que pour faire biau!

Contexte

L'agriculture française est globalement subventionnée, dans un contexte de mondialisation où sans aides elle ne serait pas compétitive. C'est historiquement le fondement de la PAC, la Politique Agricole Commune. Aujourd'hui, le budget de la PAC représente plus de 40% du budget de l'Union Européenne, largement abondé par les impôts que paie chaque citoyen européen.

Les fonds qui constituent le second pilier de la PAC (pilier dédié à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique), qui incluent les aides à la bio, sont constitués à 75% d'aides de l'Europe et à 25% d'aides de l'Etat. Les aides de l'Europe sont gérées depuis 2014 en région par les Conseil Régionaux, mais les attributions des enveloppes régionales pour l'agriculture bio par l'Etat ont été largement sous dotées.

Les aides au maintien sont d'une importance primordiale pour beaucoup de fermes. D'une part, elles compensent le fait que les agriculteurs bio perçoivent historiquement moins d'aides de la PAC, car basée sur des aides du début des années 2000 qui encourageaient l'intensification. D'autre part, elles compensent le risque pris par ces agriculteurs pour répondre aux attentes de la société (non utilisation d'engrais chimiques, herbicides, fongicides et insecticides).

Extrait du rapport de la Commission Européenne – août 2014

MESURE 11: ARTICLE 29 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMMENTAIRES SUR L'APPROCHE GLOBALE

(750) Le principe de ciblage et priorisation de cette mesure devrait être reconsidéré afin de permettre un déploiement le plus important possible des méthodes de production biologique à haute valeur environnementale et qu'il convient d'encourager sans exclure des exploitants, des secteurs ou des territoires. La Commission s'attend à que les PDR des régions françaises prévoient les crédits budgétaires nécessaires pour soutenir le passage à l'agriculture biologique, afin de répondre à l'objectif du plan d'action national de doubler les surfaces bio en 2017. Cela permettrait aussi de répondre à la recommandation du Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne approuvé récemment par la Commission (4).

(751) Le montant des paiements devraient être révisées afin de donner les incitations nécessaires à la conversion à l'agriculture biologique et garantir la cohérence entre mesures (p.ex. bio, mesure MAEC "systèmes" et EU Phyto). Ainsi, un paiement plus élevé doit logiquement correspondre à un niveau d'exigence supérieur. A titre d'exemple, la cohérence entre les montants pour la conversion à l'agriculture biologique et ceux de l'EU Phyto_3 (absence de traitements phyto) doit être assurée. Il ne semble pas logique de prévoir des paiements pour la conversion à l'agriculture biologique juste légèrement supérieurs, égaux ou même inférieurs (en fonction des cultures) à ceux prévus pour l'absence de traitement. Le montants pour les cultures arables semblent aussi très faibles par rapport à ceux prévus pour la mesure système "grandes cultures" (200-235 €/ha contre 300 €/ha pour la conversion au bio et 160 €/ha pour la maintenance), alors que l'effort à accomplir par un agriculteur pour changer de système de production est incomparablement plus important que ce qui est demandé dans

la mesure agroenvironnementale. Ces commentaires sont repris et développés dans les commentaires spécifiques sur les opérations.

(752) Une évaluation de l'efficacité du soutien à l'agriculture biologique (réalisée par la Commission en 2010), met en évidence que l'action intégrée de plusieurs mesures peut être plus efficace que des aides à la surface non combinées avec d'autres actions de soutien plus ciblées sur les besoins du secteur. Pour cette raison, la Commission encourage les AF à prévoir une approche de soutien au secteur bio plus large combinant les aides à la surface à d'autres mesures de développement rural telles que celles prévues dans les articles 14, 15, 16, 27 et 35 du RDR. Cela devra être fait dans le cadre des PDR régionaux.

DESCRIPTION GENERALE DE LA MESURE

(753) Le texte devrait souligner les effets bénéfiques sur la biodiversité ainsi que les émissions de GES.

(754) L'articulation avec les opérations de la M10 (EU et mesures système) devrait être ajoutée (et même si cela est déjà indiqué dans le M10, ce qui n'est pas le cas dans la version transmise). Cela est détaillé dans quelques PDR régionaux mais le CN n'en fait pas référence.

(4) COM(2014) 179 final - Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne. 89

AUTRES ASPECTS PERTINENTS POUR LA COMPREHENSION ET MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

(755) Aucune indication n'est fournie. Cette section se focalise sur l'éligibilité des surfaces au soutien conversion/maintien par rapport au soutien obtenu dans la période précédente. Il serait plus approprié de remplacer "2nd pilier" par politique de développement rural (2nd pilier est très informel) (756) Des principes pour cibler le soutien sont inclus, tels que des "zones à fort enjeu environnemental", sont inclus dans la section "critères de sélection" des deux types d'opération de la mesure).

(757) Compte tenu du faible pourcentage de surfaces en agriculture biologique en France les ambitions nationales, la Commission demande de reconsidérer le principe de ciblage et priorisation de cette opération et prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour soutenir le passage à l'agriculture biologique, afin de répondre à l'objectif national de doubler les surfaces bio en 2017.

Sondage auprès de 500 producteurs de Franche-Comté

Réalisé le 10 novembre 2014 par mail. Plus de 130 réponses reçues.

"L'aide au maintien" est-elle fondamentale dans l'économie de votre ferme bio ? oui 76% ; non 11% ; autre 13%

Considérez-vous que l'aide au maintien doive perdurer et être versée à tous les producteurs bio ? oui 91% ; non 4% ; autre 5%

Etat des lieux de l'agriculture biologique en Franche-Comté

La production

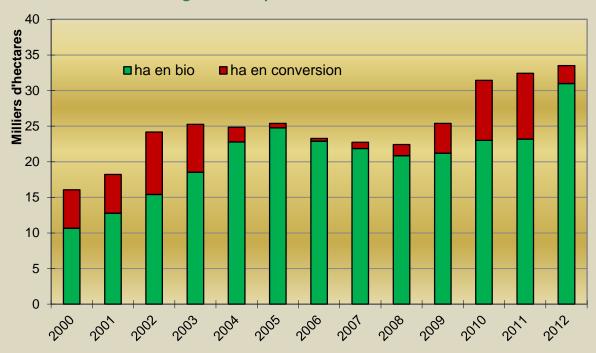
La région compte plus de 500 exploitations biologiques et environ 34000 ha dont 5000 ha de grandes cultures.

La production principale qu'est la production laitière a doublé ces quatre dernières années pour atteindre presque 50 millions de litres.

Si les productions classiques telles le lait et les grandes cultures se développent par vagues, ce n'est pas le cas du maraîchage et de la viticulture qui se développent régulièrement avec une progression de 300% et de 50% respectivement ces quatre dernières années. Le vignoble jurassien étant le premier vignoble français avec 15% des surfaces en bio.

Toutes les productions bénéficient aujourd'hui d'une valorisation bio, ce qui n'était pas le cas en 2005.

Evolution des surfaces régionales depuis 2000



Et la consommation?

En région, le nombre de magasins spécialisés est multiplié par 3 entre 2005 et 2013.

Après un ralentissement de la croissance de la consommation en 2012 passant en dessous de la barre des 10% de croissance annuel, l'augmentation de la consommation semble repartir à la hausse en 2013. (Source Agence Bio)